## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

## Arrêté du maire n°102/2025



## Portant réglementation temporaire du stationnement sur une voie communale en agglomération

Le Maire de la Commune de THURINS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire) du 24 novembre 1967, modifiée en dernier lieu par arrêté interministériel du 6 juin 1977,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

VU la demande du 06 novembre 2025 de l'entreprise Blanchard agencement, pour le stationnement d'une remorque et camion pour procéder aux travaux des logements au n° 26 rue du 8 mai 1945.

CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de ces travaux et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière le stationnement sur la rue du 8 mai 1945, dans le centre-bourg de Thurins.

## ARRETE

Article 1er: Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur 3 places de stationnement dans la rue du 8 mai 1945 au droit du numéro 26, du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026.

<u>Article 2</u>: La signalisation nécessaire sera mise en place sur les places concernées par le demandeur 48 heures avant l'arrivée du camion.

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés. Tous véhicules ne respectant pas cet arrêté sera mis en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- Entreprise Blanchard Agencement
- à la Police Municipale
- Gendarmerie

Fait à Thurins, 26 novembre 2025

David VINCENT, adjoint au Maire de Thurins

mis en ligne le 27/11/2025

Affiché le : 01 décembre 2025

MAIRIE: 2, place Dugas – 69510 THURINS

Tel: 04.78.81.99.90 - Fax: 04.78.48.94.54 - Courriel: mairie@mairie-thurins.fr